

Nice, le 3 septembre 2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré  
Mesdames et messieurs les principaux de SEGPA  
annexées aux collèges  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles et  
institutrices

Division du  
Remplacement, de  
la Formation et des  
Finances

Bureau de la  
Formation, Examens  
et Concours

Affaire suivie par  
Justine AMBERT  
Téléphone  
04 93 72 63 29  
Fax  
04 93 99 63 63  
Mél.  
justine.ambert@ac-  
nice.fr

53 avenue Cap de  
Croix  
06181 Nice cedex 2

**Objet :** Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – année scolaire 2014-2015.

**Réf. :** décret n° 2004-13 du 5-1-2004 ; arrêté du 5-1-2004 ; circulaire n°2004-026 du 10-2-2004 et circulaire n°2015-099 du 01-07-2015 (BO n°28 du 9 juillet 2015).

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2015-2016 le recueil des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Après avoir pris connaissance des contenus de formation proposées dans le Bulletin Officiel ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91062](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91062)), les candidats devront indiquer, à partir de l'annexe ci-jointe, les thèmes et identifiants des modules de formation souhaités par ordre de préférence.

Pour 2015/2016, les priorités au niveau départemental seront portées sur les dispositifs suivants :

- 15NDGS6003 : scolariser des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement.
- 15NDGS6004 : autisme et troubles envahissants du développement.
- 15NDGS6005 : troubles des conduites
- 15NDGS6006 ; 15NDGS6007 et 15NDGS6008 : scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles du comportement

La fiche de candidature devra être transmise à l'Inspecteur(trice) de circonscription **pour le 4 septembre 2015, délai de rigueur.**

Après avoir porté un avis sur chacune des candidatures, **les circonscriptions transmettront les dossiers au service formation de la DSDEN06 par courriel à l'adresse : [justine.ambert@ac-nice.fr](mailto:justine.ambert@ac-nice.fr) pour le 7 septembre 2015 à 10h (délai impératif).**

Pour l'Inspecteur d'Académie et par délégation,  
la Secrétaire générale

Sandra PERIERS